



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

310^e séanceLundi 4 avril 2011, à 10 heures
New York

Président : M. Al-Bayati (Iraq)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Ouverture de la session

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session de fond de 2011 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, je voudrais, au nom de tous les membres de la Commission, exprimer ma sincère gratitude à M. Shaaban Shaaban, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui est en charge des services de conférence assurés à la Commission du désarmement, ainsi qu'à M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement et chef du Bureau des affaires de désarmement, qui fournira un appui fonctionnel tout au long de la session de la Commission.

La présence de M. Duarte, diplomate très respecté, souligne une fois de plus l'importance que revêt la Commission du désarmement, en général, et les attentes que nourrissent les États Membres à l'égard de la présente session, en particulier. J'ai l'immense plaisir de donner la parole à M. Sergio Duarte.

M. Duarte (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de prendre la parole devant la Commission du désarmement pour l'ouverture de sa session de fond de 2011. Je tiens tout d'abord à saluer son président

sortant, l'Ambassadeur Jean-François Régis Zinsou, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission l'année dernière, et à rendre hommage au Bureau pour les nombreux efforts qu'il a déployés l'an dernier. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Hamid Al Bayati de sa récente élection comme nouveau Président. Le Bureau des affaires de désarmement se tient prêt à vous assister dans vos travaux, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau et toutes les délégations, pendant toute la durée de la session.

La Commission entame aujourd'hui ses travaux de fond dans un environnement international qui évolue sous nos yeux. Nombre de ces changements ouvrent de nouvelles perspectives de progrès pour relever les défis posés par les armes de destruction massive et les armes classiques auxquels la communauté internationale est confrontée depuis longtemps. Toutefois, nombreuses aussi sont les évolutions qui peuvent laisser craindre que les efforts multilatéraux pour relever ces défis cèdent le pas à d'autres options. Au mieux, il s'agirait de mesures limitées prises par des États partageant le même point de vue en vue de définir de futures normes multilatérales. Au pire, ces options pourraient se traduire par une quête effrénée des États de garantir leur propre sécurité en s'armant.

Les institutions du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, dont la Commission du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



désarmement est l'organe délibérant, sont censées aider les États Membres à atteindre leurs objectifs communs. Toutefois, en dernière analyse, la suite donnée aux initiatives de désarmement relève de la responsabilité des États Membres, dont les politiques, les priorités et la simple persévérance définiront les contours du monde à venir, pour le meilleur ou pour le pire. Des États, qui, quant à eux, sont influencés par les actions et les attentes de la société civile, cette majorité écrasante de l'humanité qui forme « les peuples des Nations Unies » mentionnés dans le Préambule de la Charte.

La présente session est tout particulièrement importante parce que la Commission se rapproche du terme de son cycle triennal. En dépit des déceptions passées, des espoirs demeurent quant à la possibilité de parvenir à un consensus sur chaque point de l'ordre du jour : « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement » et « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ».

Nous savons tous que voilà plus de 10 ans que la Commission ne parvient pas à trouver un consensus sur les questions de fond. Ces difficultés, auxquelles s'ajoutent celles rencontrées par d'autres composantes du mécanisme de désarmement, ont abouti à la tenue de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, le 24 septembre 2010. En sa qualité de Président de cette Réunion, le Secrétaire général présentera l'année prochaine son rapport et ses observations à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Je nourris l'espoir, sentiment partagé par de nombreuses délégations présentes aujourd'hui j'en suis sûr, que ce rapport pourra indiquer que la Commission du désarmement a réussi cette année à dégager année un consensus sur les questions cruciales dont elle était saisie. Mais bien évidemment, qu'il s'agisse de ce rapport ou des travaux de la Commission, les choses sont entre les mains des délégations et d'elles seules.

Pour terminer, je tiens à souligner la pertinence que revêt l'ordre du jour actuel de la Commission pour les objectifs poursuivis de longue date par l'ONU en matière d'armes de destruction massive et d'armes

classiques. Bien que le désarmement et la réglementation des armements soient mentionnés dans la Charte, il a fallu que l'ONU s'adapte aux évolutions, ce qu'elle a fait grâce à diverses réformes administratives, à l'adoption de résolutions à l'Assemblée générale, à la négociation de traités au sein de la Conférence du désarmement et à l'adoption de principes, de lignes directrices et de recommandations par la Commission du désarmement. Chacun des points inscrits à l'ordre du jour de la Commission participe d'une ambition plus vaste – celle d'un désarmement général et complet sous un contrôle international effectif, qui demeure l'objectif ultime de l'ONU dans ce domaine depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Signe remarquable de la sagesse de la Charte des Nations Unies, dès 1945, avant même le premier essai d'armes nucléaires, le monde avait compris la nécessité de poursuivre simultanément des objectifs de désarmement et de contrôle des armements. L'ordre du jour de la Commission reflète cette vision. J'espère par conséquent que cela inspirera de nouveaux efforts pour parvenir à un consensus dans les semaines à venir. Ensemble, nous avons un héritage solennel à préserver et un avenir nouveau à façonner pour les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Duarte de sa déclaration. Je voudrais à présent formuler quelques remarques de mon point de vue de Président.

Alors que nous nous employons à faire face à la crise actuelle et aux défis futurs, nous devrions reconnaître que tous les travaux de la présente session, ainsi que ceux menés au cours des sessions précédentes de ce cycle, constituent une part importante des efforts visant à faire progresser le désarmement mondial et les normes de maîtrise des armements et, partant, à renforcer la paix et la sécurité internationales. J'espère que la prise de conscience croissante à travers le monde de l'ampleur des enjeux du désarmement et de la non-prolifération, ayant récemment conduit à des appels à l'action, sera propice à une issue positive de la présente session de fond de la Commission du désarmement, la dernière du cycle en cours.

Malheureusement, les efforts déployés par la Commission pour avancer dans ses travaux se sont jusqu'ici révélés infructueux. Certes, les obstacles et les difficultés sont inhérents à la recherche d'un accord

par consensus. Mais au final, il devrait être possible de trouver le moyen de surmonter ces difficultés, étant donné que tout le monde s'accorde sur l'importance des questions dont est saisie la Commission. Je suis convaincu que des efforts continueront d'être déployés à cette fin. Nous ne devons pas laisser ces obstacles saper notre recherche collective de solutions acceptables pour tous.

Si aucun consensus n'est trouvé sur les points inscrits à l'ordre du jour, l'issue de la présente session ne fera qu'ajouter aux résultats insatisfaisants enregistrés par la Commission ces dernières années. Or, il faut éviter cela, car la Commission du désarmement ne fonctionne pas en vase clos. Tout progrès sur une quelconque recommandation formulée par la Commission est tributaire de l'espace ouvert par les avancées réalisées dans le domaine plus vaste du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. C'est notamment vrai de nos efforts concernant l'adoption d'une déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement. Nous avons la possibilité bien réelle de dresser le bilan des progrès accomplis dans le domaine du désarmement et de définir une vision pour la prochaine décennie qui transcende tous les problèmes ou défis spécifiques.

Je suis sûr que les membres de la Commission contribueront aux discussions fructueuses sur les questions de fond qui seront abordées. Je suis convaincu qu'il est possible pour cette instance chargée du désarmement d'aller de l'avant et de tirer parti de directives et de normes arrêtées d'un commun accord. Nous devons d'urgence faire preuve de la volonté politique nécessaire pour rétablir la crédibilité du mécanisme de désarmement.

Comme le savent les membres de la Commission, l'ancien régime dictatorial de Saddam Hussein en Iraq poursuivait un vaste programme d'acquisition, de fabrication et de mise au point d'armes de destruction massive de toutes sortes, notamment des armes nucléaires. Saddam a dilapidé des milliards de dollars appartenant au peuple iraquien pour poursuivre ces programmes. Après l'invasion du Koweït par Saddam en 1990, l'ONU a imposé des sanctions contre l'Iraq et forcé le régime à démanteler ces programmes d'armement. Des milliards de dollars supplémentaires ont été dépensés pour le démantèlement de ces armes.

Depuis la chute de la dictature de Saddam en 2003, le nouveau Gouvernement iraquien mène une

politique d'ouverture à l'égard de la communauté internationale. Il se conforme aux principes du droit international humanitaire et respecte ses obligations internationales, notamment celles qui ont été imposées du fait des politiques hostiles menées par l'ancien régime contre les pays voisins. La nouvelle Constitution iraquienne stipule dans son article 9 que l'Iraq s'acquittera de ses obligations internationales en matière de non-prolifération, de non-développement et de non-utilisation des armes nucléaires, chimiques et biologiques, et qu'il interdira l'utilisation des équipements, matériels, technologies et vecteurs connexes visant à mettre au point, fabriquer ou utiliser ces armes.

Le nouvel Iraq est différent de l'Iraq d'avant 2003. La résolution 1762 (2007) du Conseil de sécurité a mis fin au mandat de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, qui était chargée de veiller au respect par l'Iraq de ses obligations. L'Iraq a signé et ratifié un grand nombre de conventions et de traités internationaux dans le domaine du désarmement, notamment la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; la Convention sur les armes à sous-munitions; les protocoles additionnels à l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique; le Code de conduite de la Haye contre la prolifération des missiles balistiques; et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Grâce à notre coopération dans ces domaines, l'Iraq a été élu membre du Conseil d'administration de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour la période 2010-2012.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres de la Commission se rappelleront que la Commission a officiellement adopté son ordre du jour (A/CN.10/L.65) à sa session d'organisation, le 28 mars 2011. Par conséquent, la Commission se contentera à la présente séance de prendre note du document A/CN.10/L.65, et elle ne prendra aucune autre mesure. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide de prendre note de ce document.

Il en est ainsi décidé.

Élection des autres membres

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant procéder à l'élection des autres membres du Bureau. Les membres se souviendront que la Commission doit encore élire le Rapporteur et six vice-présidents, un issu du Groupe des États d'Afrique, un du Groupe des États d'Asie, deux du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et deux du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

J'informe les membres de la Commission que le groupe des États d'Asie a nommé M^{me} Byrganym Aitimova du Kazakhstan comme candidate au poste de vice-président de la Commission.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Stamm (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, j'annonce les candidatures aux postes de vice-président de M. Jean-Cédric Janssens de Bisthoven de la Belgique et de M. Francisco Javier Sanabria de l'Espagne.

Le Président (*parle en anglais*) : On m'a informé que les consultations au sein du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes se poursuivent. Nous procéderons donc à l'élection des vice-présidents issus de ce Groupe ultérieurement.

J'informe les membres de la Commission que le Groupe des États d'Afrique a nommé le représentant du Sénégal candidat au poste de vice-président de la Commission, le représentant du Nigéria candidat au poste de vice-président du Groupe de travail sur les éléments du projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement et le représentant du Bénin candidat au poste de rapporteur de la Commission.

Je vais maintenant donner lecture des noms des candidats proposés jusqu'à présent pour siéger au Bureau. Pour les postes de vice-président, j'ai reçu notification des candidatures de M^{me} Byrganym Aitimova du Kazakhstan, de M. Jean-Cédric Janssens de Bisthoven de la Belgique, de M. Saliou Niang Dieng du Sénégal et de M. Francisco Javier Sanabria d'Espagne. Le Nigéria dirigera, quant à lui, les travaux du Groupe de travail II, tandis que le Bénin occupera le poste de rapporteur. Les noms des représentants qui

siégeront au nom de ces deux pays seront communiqués à une date ultérieure.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire ces membres du Bureau.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les membres du Bureau qui viennent d'être élus aux postes de vice-président et de rapporteur. Je me réjouis à la perspective de collaborer avec eux en vue de réaliser les objectifs de la Commission du désarmement.

Comme les membres le savent, trois questions de fond sont inscrites à l'ordre du jour de la Commission pour cette dernière année du cycle en cours, à savoir « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires »; « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement » et « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ».

Le 28 mars, lors de notre session d'organisation, en plus des deux Groupes de travail qui existent déjà, nous avons créé un troisième Groupe de travail chargé de la question des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. La seule question urgente qu'il nous reste à régler à ce stade est l'élection des présidents de ces trois Groupes de travail. J'ai été informé que les consultations se poursuivent au sein des groupes régionaux pour désigner les candidats à la présidence des deux Groupes de travail restants, à savoir les Groupe I et III. J'invite les groupes régionaux à achever ce processus aussi rapidement que possible, pour que les séances des Groupes de travail puissent commencer le mercredi 6 avril, comme prévu. Je rappelle aux délégations que le troisième Groupe de travail entamera ses travaux lorsque les deux autres auront conclu les leurs.

Je voudrais à présent attirer l'attention de la Commission sur le programme de travail révisé établi par le Secrétariat, figurant dans le document publié sous la cote [A/CN.10/2011/CRP.1](#). Les membres se souviendront que, pendant notre session d'organisation, certaines délégations avaient proposé des modifications au programme de travail. Le document actuel tient compte de ces modifications. Les membres noteront que sur la base du principe d'équité, nous avons décidé que chaque Groupe de travail tiendra sept séances. En outre, les séances des Groupes

de travail I et II se tiendront durant la première moitié de la présente session, viendront ensuite les séances du Groupe de travail III.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite prendre note du programme de travail figurant dans le document [A/CN.10/2011/CRP.1](#).

Il en est ainsi décidé.

Échange de vues général

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'entamer l'échange de vues général, je voudrais inviter les délégations qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire sur la liste des orateurs dès que possible, étant donné que nous entendons conclure l'échange de vues général demain à 18 heures. Je tiens également à rappeler aux délégations que nous respecterons les modalités fixées pour le temps de parole, à savoir 15 minutes pour les délégations s'exprimant au nom des groupes de pays et 10 minutes pour les délégations intervenant à titre national.

M. Körösi (Hongrie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection en tant que Président de la session de 2011 de la Commission du désarmement, et de féliciter également tous les membres du Bureau. L'Union européenne se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec vous pour que les travaux de la présente session soient couronnés de succès.

L'Union européenne est consciente de l'importance de la Commission en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui lui permet de tenir des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement. L'Union européenne se félicite des travaux réalisés au cours de l'année écoulée par les deux Groupes de travail. Nous comptons travailler en étroite collaboration avec vous, Monsieur le Président, et avec les présidents des Groupes de travail, pour examiner d'éventuelles

mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques avant la fin de ce cycle triennal.

L'Union européenne se félicite de l'impulsion nouvelle donnée au programme mondial de désarmement et de non-prolifération, comme l'illustrent notamment le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, l'entrée en vigueur du nouvel accord START, ainsi que d'autres événements importants dans le domaine des armes classiques, telle l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous réaffirmons notre attachement à une maîtrise des armes et à un désarmement reposant sur des traités et soulignons la nécessité de renouveler les efforts multilatéraux et de renforcer et revitaliser les instruments multilatéraux. Dans ce contexte, notre but est de tirer le meilleur parti possible de la Commission.

Le renforcement du régime de non-prolifération devrait être une priorité majeure pour tous les États afin de prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. L'acquisition de tels matériels par des acteurs non étatiques représente l'une des plus graves menaces pesant sur notre sécurité collective. C'est pourquoi l'Union européenne appuie activement la mise en œuvre vigoureuse des résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité. L'Union européenne est actuellement en train d'examiner la possibilité de fournir une aide financière à cet effet.

Pour l'Union européenne, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement de la poursuite de l'objectif de désarmement nucléaire et un élément primordial pour ce qui est du développement responsable de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Par conséquent, l'Union européenne se félicite de l'adoption par consensus du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 ([NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)) et est résolument attachée à la mise en œuvre de tous les plans d'action relatifs aux trois piliers du Traité.

L'Union européenne est également résolue à mettre pleinement en œuvre les accords conclus lors de la Conférence d'examen du TNP concernant la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et

de leurs vecteurs dans la région. Pour ce qui est du séminaire qui doit être organisé en 2011 sur le processus visant à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, l'Union européenne est activement engagée dans sa préparation et appelle tous les Etats de la région à y participer dans l'esprit le plus constructif.

L'adhésion universelle aux obligations inhérentes au TNP et leur application rigoureuse sont la clef de la sécurité internationale. Le régime du Traité est particulièrement mis à mal par la prolifération nucléaire en République populaire démocratique de Corée et par le risque de prolifération nucléaire dans la République islamique d'Iran. L'Union européenne déplore que l'Iran continue de ne pas répondre aux graves préoccupations entourant la nature de son programme nucléaire. Le refus de l'Iran de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de mettre en œuvre le Protocole additionnel, en violation des résolutions pertinentes du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité empêche de régler les questions en suspens, notamment les questions de l'éventuelle dimension militaire du programme nucléaire iranien. L'AIEA est donc dans l'impossibilité de conclure que l'ensemble des matières nucléaires en Iran servent à des activités pacifiques et continue d'être préoccupée par l'éventualité que des activités secrètes soient liées à la mise au point d'une charge nucléaire pour un missile. L'Union européenne réitère sa volonté de trouver une solution globale à long terme à la question nucléaire iranienne par le dialogue et la négociation conformément à la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité. La Haute-Représentante de l'Union européenne a poursuivi ses efforts visant à engager l'Iran dans une approche graduelle d'établissement de la confiance, mais à ce jour, l'Iran n'a manifesté aucune volonté dans ce sens.

L'Union européenne souligne le rôle indispensable que joue l'AIEA en matière de vérification du respect par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Elle réitère son appel en faveur de la conclusion d'accords de garanties généralisées et de protocoles additionnels, qui constituent ensemble la norme actuelle de vérification. L'Union européenne souligne également le rôle clef que joue l'Agence pour garantir la mise au point responsable d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération, par les pays qui

souhaitent développer leurs capacités dans ce domaine. Dans ce contexte, l'Union européenne est favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est d'une importance cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Le renouvellement des engagements politiques en faveur de la ratification du TICE, en particulier par les États de l'annexe 2, et les progrès réalisés récemment dans le renforcement de son régime de vérification donnent un nouvel élan aux efforts que nous déployons pour que cet important Traité entre en vigueur le plus rapidement possible. En attendant, nous exhortons tous les Etats à respecter le moratoire et à s'abstenir de tout acte contraire aux obligations et aux dispositions du TICE.

Pour ce qui est de la Conférence du désarmement, l'Union européenne attache une grande importance au démarrage immédiat de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires, y compris les dispositions sur la vérification, sur la base du mandat figurant dans le document CD/1299. En attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité, nous appelons tous les Etats concernés à déclarer et à appliquer un moratoire immédiat sur la production de ces matières. L'adoption du programme de travail de 2009, qui figure dans le document CD/1864, a montré que le lancement de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est à portée de main.

Au cours de sa première session extraordinaire sur le désarmement, l'Assemblée générale avait attaché une grande importance à la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires à l'organe de négociations que constitue aujourd'hui la Conférence du désarmement. L'Union européenne s'est félicitée de la Réunion de haut niveau tenue en septembre 2010 sur la revitalisation de la Conférence du désarmement. Elle est prête à contribuer à de nouveaux efforts pour assurer un suivi effectif de la Réunion.

Au cours de ce cycle triennal, l'Union européenne a souligné que la Commission devait consacrer une attention adéquate aux armes classiques, et notamment à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Union européenne est fermement

résolue à améliorer les ripostes régionales et internationales face aux effets nocifs et déstabilisateurs du transfert non réglementé d'armes classiques et de leur détournement vers les marchés illicites. L'Union européenne dispose déjà d'une solide législation en matière de transfert des armes classiques, une législation que tous les Etats membres mettent actuellement en œuvre.

L'Union européenne appuie fermement l'idée d'un traité international sur le commerce des armes et participe activement au processus – qu'elle promeut – de sa concrétisation. L'Union européenne se félicite des résultats positifs des sessions du Comité préparatoire tenues à New York en juillet 2010 et en février et mars 2011, en prévision de la conférence des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes, qui doit avoir lieu en 2012 pour préparer un instrument juridiquement contraignant sur l'établissement des normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert d'armes classiques.

Face aux défis que pose le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, l'Union européenne reste déterminée à collaborer avec tous les États Membres dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de 2001. Elle continue de considérer cet instrument international comme le principal cadre multilatéral permettant de relever les défis posés par le commerce illicite et l'accumulation excessive des armes légères et de petit calibre.

À l'approche de la Conférence d'examen du Programme d'action de 2012, nous attendons avec intérêt de participer aux débats de la prochaine réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux en mai 2011. L'Union européenne estime que cette réunion pourrait être l'occasion d'adopter une approche pragmatique et axée sur les résultats en vue de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action. À cet égard, il semble que le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre constitue un thème de discussion pertinent et conséquent.

Nous sommes également convaincus que le moment est venu de procéder à une évaluation plus stratégique des efforts déployés par la communauté internationale pour remédier aux risques posés par le commerce illicite et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre. La Conférence d'examen de 2012 devrait être l'occasion pour les États Membres

d'évaluer à fond le niveau de mise en œuvre du Programme d'action 11 ans après son adoption, d'examiner sa capacité à répondre aux menaces liées aux armes légères et de petit calibre et de prendre les décisions adéquates pour améliorer le Programme d'action et accélérer sa mise en œuvre.

L'Union européenne estime que la coopération internationale reste un élément clef pour garantir la mise en œuvre intégrale des instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux pertinents visant à prévenir le commerce illicite des armes légères ou de petit calibre et leur accumulation excessive. Guidée par sa stratégie de 2005 relative aux armes légères et de petit calibre, l'Union européenne continue d'appuyer les efforts déployés par des pays tiers pour lutter contre le trafic des armes légères et de petit calibre. Nous aidons des États tiers et des organisations régionales à mettre en œuvre le Programme d'action et d'autres instruments pertinents, tels l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites et le Protocole relatif aux armes à feu. Nous continuons également de mettre au point de nouveaux outils et d'établir des pratiques novatrices pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, en particulier par voie aérienne.

Nous considérons que la transparence dans les affaires militaires, notamment les transferts internationaux d'armes et les dépenses militaires, demeure une mesure de confiance primordiale qui mérite davantage d'attention. L'Union européenne réaffirme son ferme appui au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et au Système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. Nous encourageons tous les États Membres à contribuer au bon fonctionnement de ces deux instruments en présentant régulièrement leurs rapports nationaux. Nous sommes également convaincus que, pour rester pertinent, le Registre des armes classiques devrait inclure une catégorie supplémentaire relative aux armes légères et de petit calibre.

L'Union européenne se félicite des progrès considérables réalisés en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'Union européenne et ses Etats membres apportent un appui financier et politique important à la

lutte antimines. Cet appui vise principalement à promouvoir l'universalisation de la Convention et à aider les États parties à s'acquitter de leurs obligations, y compris en ce qui concerne la destruction des stocks, les opérations de déminage, la sensibilisation au danger des mines et l'aide aux victimes. L'Union européenne est déterminée à mettre en œuvre le Plan d'action de Cartagena et prépare actuellement un projet de décision spécifique pour l'appuyer.

L'Union européenne demeure fermement désireuse de résoudre les problèmes humanitaires créés par les armes à sous-munitions. Elle estime qu'il est essentiel de prendre dans ce domaine des engagements solides susceptibles d'apporter des résultats concrets sur le terrain pour les victimes de ces armes, et ainsi d'avoir un véritable impact humanitaire.

L'Union européenne se félicite par ailleurs de l'adoption, à la première Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, organisée en novembre 2010 en République démocratique populaire lao, du Plan d'action de Vientiane pour 2010-2015.

L'Union européenne reste très attachée au maintien et au renforcement de la Convention sur les armes inhumaines, qui est un élément essentiel du droit international humanitaire. Nous attendons avec intérêt la tenue de la quatrième Conférence d'examen en novembre 2011 à Genève. Pour être efficace, cette Conférence d'examen devra réexaminer, préciser et renforcer les obligations existantes et leur mise en œuvre. Nous estimons qu'elle doit pour cela faire avancer voire mener à bien l'examen des questions actuellement en discussion. Elle doit également tracer les grandes lignes de ses futurs travaux, pour en assurer l'efficacité.

Enfin, Monsieur le Président, nous vous souhaitons plein succès dans vos efforts et vous assurons de l'appui total des États membres de l'Union européenne dans cette entreprise.

M. Ezzázuriz (Chili) (*parle en espagnol*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Groupe de Rio. Le Groupe de Rio tient tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la session de fond de la Commission du désarmement de 2011, et à féliciter les autres membres du Bureau. Nous tenons également à remercier les Présidents sortants des Groupes de travail I et II, M. Paolo Cuculi, de l'Italie, et M. Johan Paschalis, de l'Afrique du Sud, pour les

efforts qu'ils ont déployé pour mener à bien leurs mandats. Nous souhaitons également plein succès aux Présidents des Groupes de travail I, II et III pour la présente session. Nous nous félicitons par ailleurs de la participation du Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, et le remercions pour ses remarques liminaires.

Le Groupe de Rio réitère sa volonté d'œuvrer de manière constructive à la réalisation des tâches complexes confiées à la Commission. Nous espérons que la présente session – troisième et dernière année du cycle triennal pour deux des questions de fond inscrites à l'ordre du jour – donnera lieu à des progrès permettant d'adopter des recommandations précises.

Le Groupe de Rio réaffirme le rôle de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant spécialisé du dispositif multilatéral de l'ONU en matière de désarmement, ce qui lui permet de procéder à un examen approfondi de questions précises liées au désarmement en vue de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

S'agissant de la question intitulée « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », le Groupe rappelle sa position ferme en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sous tous leurs aspects, ainsi que sa préoccupation devant la grave menace que posent pour l'humanité l'existence même des armes nucléaires et la lenteur des progrès réalisés en vue de leur élimination totale, seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes.

Le Groupe de Rio, tout en accueillant avec satisfaction les quelques signes positifs apparus en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération, insiste sur la nécessité de prendre des mesures urgentes et cohérentes, selon un calendrier précis, en vue de l'élimination et de l'interdiction totales et contraignantes de toutes les armes nucléaires.

Le Groupe de Rio se félicite de la tenue, en mai 2010 à New York, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et prend acte de l'adoption d'un Document final portant sur des questions de fond ([NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)). Le Groupe de Rio constate que, même s'il est imparfait, ce Document est un résultat concret sur lequel il est possible de s'appuyer et qui pourra être amélioré à l'avenir. Nous considérons que le plan convenu pour les mesures de suivi sert l'objectif de désarmement et de non-

prolifération nucléaire et jette les bases d'une action constructive en vue de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Groupe de Rio réaffirme tant l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération – que l'équilibre entre ses trois piliers. Nous appuyons sans réserve l'universalisation du Traité. C'est pourquoi nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous appelons également les États parties au TNP à s'acquitter pleinement de toutes leurs obligations et à respecter leurs engagements au titre du Traité et nous réaffirmons qu'il importe de ne pas en faire une interprétation ou une mise en œuvre sélectives.

Le Groupe de Rio exhorte les États dotés d'armes nucléaires à honorer intégralement leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité, et à respecter les engagements pris au titre du Traité, notamment pour ce qui est des mesures pratiques de désarmement nucléaire arrêtées à la Conférence d'examen du TNP de 2000 et du plan d'action adopté à la huitième Conférence d'examen. Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires d'accélérer les mesures en la matière.

Le Groupe de Rio réaffirme le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Nous rappelons également que toutes les Parties au Traité doivent s'engager à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ont le droit d'y participer.

Le Groupe de Rio souligne en outre l'importance que les États dotés d'armes nucléaires réduisent leurs arsenaux nucléaires de manière irréversible, transparente et vérifiable en vue de leur élimination totale, selon un calendrier précis.

Le Groupe de Rio se félicite de l'entrée en vigueur du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, qu'il considère comme étant une importante mesure de réduction de leurs arsenaux nucléaires déployés, et nous espérons qu'il sera

rapidement mise en œuvre. Bien que cet accord constitue une avancée notable, le Groupe exige des réductions supplémentaires substantielles, en particulier s'agissant des armes nucléaires non déployées et non stratégiques. De plus, le Groupe demande à tous les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes, transparentes, vérifiables et irréversibles afin d'éliminer tous les types d'armes nucléaires, qui se comptent déjà par dizaines de milliers.

Les États membres du Groupe de Rio font partie de la première région densément peuplée déclarée zone exempte d'armes nucléaires au titre du Traité de Tlatelolco en 1967. En tant qu'États parties audit Traité, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à retirer les déclarations interprétatives faites lors de l'adhésion aux Protocoles au Traité. De même, le Groupe réitère son attachement à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde, et exprime sa satisfaction de ce que le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 favorise la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans des régions du monde où elles n'existent pas encore, en particulier au Moyen-Orient.

Le Groupe de Rio se félicite de la tenue, le 30 avril 2010 à l'ONU, de la deuxième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, et reconnaît la contribution de cette initiative au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération.

Le Groupe de Rio réaffirme le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement. Le Groupe de Rio regrette sincèrement qu'en dépit des avancées positives enregistrées en 2009 et des efforts réalisés en 2010 et 2011, la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'adopter un programme de travail. Le Groupe de Rio exhorte tous les membres de la Conférence à faire montre de volonté politique, afin de garantir le démarrage rapide de ses travaux sur les questions de fond grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme de travail équilibré et global qui fasse progresser les questions du désarmement nucléaire, notamment les négociations concernant une convention sur les armes nucléaires, un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité négatives pour les États non dotés d'armes nucléaires, la prévention d'une course aux armements

dans l'espace, et un traité multilatéral non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Groupe de Rio réitère sa position concernant l'arrêt total de tout type d'essais nucléaires. Nous soulignons combien il importe que tous les pays maintiennent un moratoire sur tous les types d'essais d'armes nucléaires et de tous les types de dispositifs explosifs nucléaires. Le Groupe souligne l'importance de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons des déclarations faites par certains États visés à l'annexe 2, dans lesquelles ils expriment leur intention de procéder à sa ratification et espérons que ces déclarations se traduiront bientôt par des actions concrètes. Le Groupe de Rio lance un appel à tous les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier à titre prioritaire le Traité pour montrer leur volonté politique et leur attachement à la paix et à la sécurité internationales.

Pour ce qui est du point de l'ordre du jour, « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement », le Groupe estime que la quatrième décennie jouerait un rôle positif à jouer dans la mobilisation des efforts internationaux visant à relever les défis actuels et nouveaux dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements, de la prolifération et de la sécurité internationale. Le Groupe insiste en outre sur l'importance de progresser sur le programme international de désarmement, et estime qu'il est temps de se pencher de manière constructive sur une feuille de route qui aboutisse à l'élimination totale des armes nucléaires.

Pour ce qui est du troisième point de l'ordre du jour, « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », le Groupe de Rio considère que les mesures de confiance sont un instrument important pour la paix et la sécurité internationales, car elles complètent les efforts en matière de désarmement et de non-prolifération. Notre région a considérablement progressé dans la mise en œuvre des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Ces mesures contribuent à consolider la paix et la sécurité internationales, car elles sont précisément destinées à promouvoir la compréhension, la transparence et la coopération entre les États. C'est pourquoi nous estimons qu'il est indispensable de renforcer, d'améliorer et d'élargir les mesures de

confiance à tous les niveaux. Il convient de rappeler, à cet égard, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'ONU, et notamment la résolution 63/57, qui a été adoptée par consensus.

L'un des objectifs de ces résolutions est de renforcer l'échange d'informations sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. À cet égard, les informations fournies volontairement par les États sont consignées dans la base de données électronique du site Internet du Bureau des affaires de désarmement et seront, conformément à la résolution 65/53, disponibles dans les six langues de l'ONU.

Le Groupe de Rio souligne l'action importante menée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que l'aide qu'il apporte aux pays de la région pour mettre en œuvre les mesures de désarmement dans divers domaines.

Pour terminer, le Groupe de Rio réitère sa disposition à coopérer avec vous, Monsieur le Président, et avec les membres du Bureau pour que la présente session donne des résultats concrets. Nous demandons à toutes les délégations à faire preuve de la volonté nécessaire pour que la session aboutisse à des résultats propices à des avancées concrètes vers l'objectif commun d'un monde plus sûr.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je suis honoré de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de cette année de la Commission du désarmement des Nations Unies. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection ainsi que les présidents de groupes de travail de leur nomination. Le Mouvement des pays non alignés est convaincu que, sous votre direction compétente, la présente session aboutira à des progrès tangibles sur le plan d'action en matière de désarmement et de la non-prolifération arrêté à l'échelon international. Nous vous assurons, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau et les présidents des groupes de travail, de notre plein appui. Nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les États Membres.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Jean-François Régis Zinsou du Bénin, Président de la Commission en 2010, ainsi qu'aux précédents présidents des groupes de travail,

pour leur excellent travail. Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la déclaration faite par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. Nous apprécions particulièrement l'action qu'il mène pour faciliter la réalisation des objectifs de la Commission.

Avant toute chose, le Mouvement des pays non alignés souhaite exprimer sa profonde commisération au Gouvernement et au peuple japonais à la suite des récents événements tragiques provoqués par le séisme et le tsunami. Alors que la nation japonaise se remet de ces catastrophes, nos vœux les plus sincères accompagnent les victimes et le peuple du Japon.

Tant en prenant note de certains faits nouveaux encourageants survenus au plan international dans le contexte du désarmement nucléaire, le Mouvement souligne que beaucoup reste encore à faire pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par la lenteur du rythme des progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire, et soulignons combien il importe de les accélérer pour atteindre l'objectif de désarmement nucléaire.

Le Mouvement réitère sa préoccupation face au danger que constituent pour l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de leur menace. Nous exhortons les États, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, à intensifier leurs efforts pour honorer, d'une manière transparente, irréversible et internationalement vérifiable, leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects.

Le Mouvement souligne ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui demeure sa plus haute priorité, et sur la question de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Il affirme qu'il est essentiel que les initiatives en direction de la non-prolifération nucléaire aillent de pair avec les efforts orientés vers le désarmement nucléaire, car les deux processus sont complémentaires, et souligne que tous les États doivent honorer leurs obligations respectives. Le but ultime du processus de désarmement est le désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace, en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le Mouvement rappelle qu'au sommet de Charm el-Sheikh organisé en juillet 2009, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement ont réaffirmé leur

position de longue date concernant la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. A cet égard, le Groupe réaffirme la pertinence et la centralité de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui lui permet d'organiser des délibérations approfondies sur les questions précises de désarmement et de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Le Groupe rappelle également le caractère essentiel et la validité constante du document consensuel issu de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les travaux de la Commission ont apporté des contributions dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, comme le reflètent ses nombreuses sessions productives, notamment lorsque la Commission est parvenue à un consensus sur les principes directeurs devant régir la création des zones exemptes d'armes nucléaires et la maîtrise des armes classiques. La Commission du désarmement peut être extrêmement efficace, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire, et nous espérons voir s'intensifier les efforts déployés à cet égard grâce à une volonté politique renouvelée.

Le Mouvement espère que les objectifs concertés en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects seront atteints au plus tôt. Dans ce contexte, nous constatons que la fonction délibérante de la Commission gagne en importance car il importe de progresser rapidement vers la réalisation des objectifs de désarmement.

Le Mouvement réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement et réitère son appel à la Conférence, l'invitant à convenir d'un programme de travail global et équilibré, notamment en faisant de la création, le plus tôt possible, d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire la priorité absolue. Le Mouvement souligne qu'il est nécessaire de lancer des négociations au sein de la Conférence sur un programme graduel reposant sur un calendrier précis en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, et notamment sur l'adoption d'une convention relative aux armes nucléaires. À cette fin, et pour contribuer à interdire la mise au point, la production, l'acquisition, le stockage, le transfert et le recours à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires et prévoir leur destruction, le Mouvement demande à

nouveau la tenue d'une conférence internationale aussitôt que possible.

Nous constatons qu'en dépit du fait que le Mouvement n'a pas ménagé ses efforts pendant la session de fond de 2010 de la Commission du désarmement, le Groupe de travail I n'a pas été en mesure d'accomplir des progrès concrets pour formuler des recommandations en vue de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. Néanmoins, nous prenons note des délibérations constructives qui se sont déroulées au sein de Groupe de travail et espérons qu'à la présente session, la Commission s'accordera sur des recommandations concrètes en vue de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects.

Nous réaffirmons l'importance que revêt la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Mouvement réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, il faut en priorité déployer des efforts vigoureux pour parvenir à la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant concernant des garanties de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes.

Le Mouvement réaffirme l'importance de l'application des principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité à toutes les mesures liées au respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. Tout en prenant note de la conclusion du nouveau Traité START, le Mouvement insiste sur le fait que réduire les déploiements et le statut opérationnel ne saurait remplacer la réduction irréversible des armes nucléaires et leur élimination totale.

Le Mouvement réaffirme le droit inaliénable des pays en développement à la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire comme à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques,

sans discrimination. Il note à nouveau avec inquiétude que les restrictions limitant excessivement les exportations vers les pays en développement de matériels, équipements et technologies destinés à des fins pacifiques sont toujours en place.

Les États du Mouvement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) soulignent une nouvelle fois qu'aucune disposition du Traité ne peut être interprétée comme limitant le droit inaliénable de toutes les parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles I, II, III et IV du Traité. Nous soulignons que ce droit constitue l'un des principaux objectifs du Traité. Nous confirmons à ce propos que les choix et les décisions que chaque pays arrête en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent être respectés sans que soient remis en cause les politiques appliquées par le pays en question, les accords qu'il a signés en matière de coopération internationale ou d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ni les politiques qu'il a adoptées concernant le cycle du combustible.

Le Mouvement souligne que tous les États doivent mener de bonne foi et intensifier des négociations multilatérales, comme agréé par consensus dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, afin de parvenir au désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Le Mouvement souligne qu'il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment de tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui devrait permettre au processus de désarmement nucléaire de progresser. L'engagement continu de tous les États signataires, notamment des États dotés d'armes nucléaires, à l'égard du désarmement nucléaire demeure essentiel pour atteindre les objectifs du Traité.

À ce titre, le Mouvement a présenté une proposition concrète au Groupe de travail I de la Commission. Il espère que cette proposition sera dûment prise en compte et, à cette fin, il se tient prêt à participer à des délibérations constructives.

Le Mouvement note que le Groupe de travail II, qui est chargé d'examiner les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement, n'a pas réussi à mener à

bien ses travaux pendant la session de 2010, et ce, bien qu'il ait tenu des délibérations de fond constructives. Pour parvenir à une convergence de positions indispensable afin que le Groupe de travail puisse formuler des recommandations consensuelles sur les éléments d'un projet de déclaration concernant la quatrième décennie du désarmement, le Mouvement des pays non alignés demande instamment à toutes les délégations de faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pendant la session de 2011 de la Commission du désarmement. Le Mouvement espère que les efforts déployés par le Groupe de travail au cours de la présente session aboutiront à un document global, équilibré, concis, prospectif et fondé sur des principes, et nous nous engageons à coopérer pleinement à cette fin.

Le Mouvement réaffirme sa position de longue date concernant la nécessité de convoquer d'urgence la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes profondément préoccupés de voir que cette session n'a toujours pas eu lieu en dépit des efforts que nous déployons depuis de nombreuses années à cet égard. Le Mouvement se félicite de l'appui écrasant reçu de l'Assemblée générale, qui, dans sa résolution 65/66 du 8 décembre 2010, a décidé de convoquer un groupe de travail à composition non limitée. Notre objectif est que ce groupe de travail se réunisse conformément à la résolution susmentionnée et qu'il tienne sa session d'organisation le plus tôt possible pour fixer les dates de ses sessions de fond de 2011 et 2012, mais aussi qu'il présente un rapport sur ses travaux, lequel devra contenir des recommandations de fond, avant la fin de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Tous les membres de la Commission doivent honorer leurs obligations en matière de désarmement et empêcher la prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Dans l'effort pour parvenir au désarmement nucléaire, les approches internationales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires. Chaque fois que cela est possible, ces initiatives doivent être menées simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés souligne que le désarmement nucléaire, qui est la priorité absolue définie par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et une obligation juridique multilatérale, ne devrait pas être subordonné à des mesures de confiance ni à d'autres efforts de désarmement.

Le Mouvement estime également que le moyen le plus efficace d'empêcher les terroristes d'acquiescer des armes de destruction massive est d'éliminer totalement ces armes. Nous soulignons également que la menace représentée par l'acquisition d'armes de destruction massive par les terroristes doit être examinée dans le cadre des instances de l'ONU et de la coopération internationale, en respectant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Mouvement demeure très préoccupé par les doctrines de défense stratégique des États dotés de l'arme nucléaire, notamment par le Concept stratégique de l'OTAN, qui non contentes de justifier l'emploi ou la menace des armes nucléaires, défendent également des concepts de sécurité internationale injustifiables fondés sur la promotion et le développement d'alliances militaires et sur des politiques de dissuasion nucléaire. Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance pour les États dotés de l'arme nucléaire de réaffirmer leurs obligations juridiques et de s'abstenir de mettre à la disposition d'autres États des armes nucléaires dans le cadre d'un quelconque arrangement en matière de sécurité, y compris dans le cadre d'alliances militaires.

À la session d'organisation de la Commission du désarmement, le Mouvement des pays non alignés a appuyé la création du Groupe de travail III chargé d'examiner le point de l'ordre du jour relatif aux mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, et il espère que des progrès seront réalisés dans ce domaine. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de posséder des armes classiques pour répondre à leurs besoins en matière de légitime défense et de sécurité. Nous sommes préoccupés par les mesures de contrainte prises de manière unilatérale et soulignons que le transfert de ces armes ne devrait être soumis à aucune mesure de restriction excessive.

Le Mouvement des pays non alignés constate qu'il existe un déséquilibre important en matière de production, de possession et de commerce des armes classiques entre les pays industrialisés et les États membres du Mouvement des pays non alignés. Il appelle à une réduction significative de la production, de la possession et du commerce des armes classiques par les pays industrialisés afin de renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont préoccupés par le fait que les États dotés de l'arme nucléaire n'ont pas fait de progrès tangibles pour honorer leurs obligations découlant du Traité et mettre pleinement en œuvre les 13 mesures concrètes, en particulier l'engagement sans équivoque pris par ces États d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire complet. Les États membres du Mouvement parties au TNP demandent aux États dotés de l'arme nucléaire d'honorer leurs obligations et promesses, comme l'ont réitéré les différentes Conférences d'examen du TNP.

Les États membres du Mouvement parties au TNP saluent les efforts déployés par le Président de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 et estiment que les conclusions et recommandations sur les mesures de suivi adoptées à la Conférence représentent un résultat dont il faut tirer parti et qu'il faut renforcer dans un proche avenir afin de concrétiser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Mouvement réaffirme son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes adoptées par consensus par l'Assemblée générale. Le fait que les installations nucléaires d'Israël ne soient pas placées sous un régime de garanties fait peser de graves inquiétudes sur la paix et la sécurité régionales et internationales. En attendant la création de cette zone, le Mouvement des pays non alignés demande qu'Israël, seul pays de la région à n'avoir ni adhéré au TNP ni proclamé son intention de le faire, renonce à la possession d'armes nucléaires, adhère au TNP dans les plus brefs délais et place sans plus tarder toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP demeurent très préoccupés par l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen de 1995. À cet égard, ils se félicitent de l'adoption par consensus, dans le cadre des conclusions et recommandations sur les mesures de suivi de la Conférence d'examen de 2010, d'un plan d'action détaillé pour l'application de la résolution sur

le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen de 1995, et appellent à sa pleine mise en œuvre. Par conséquent, ils exhortent le Secrétaire général et les auteurs de la résolution de 1995, en consultation avec les États de la région, à entamer immédiatement les préparatifs nécessaires pour convoquer en 2012 une conférence à laquelle prendront part tous les États du Moyen-Orient, en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Pour terminer, le Mouvement souligne qu'il importe de faire montre de volonté politique et de travailler dans un esprit de collaboration pour régler les questions de désarmement international. Nous sommes pleinement déterminés à contribuer de manière constructive au succès des travaux de cette session très importante de la Commission du désarmement.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Groupe des États d'Afrique tient à vous féliciter à l'occasion de votre élection comme Président de la session de cette année de la Commission du désarmement. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection et les assure de la pleine coopération du Groupe.

Nous remercions l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, de ses observations toujours pertinentes et opportunes et de ses contributions précieuses au débat sur le désarmement. Au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais également remercier le Président de la session de 2010, M. Jean-François Régis Zinsou du Bénin, ainsi que tous les Présidents des Groupes de travail de la session précédente, pour leurs contributions remarquables.

Le Groupe exprime toute sa solidarité et sa compassion au peuple courageux du Japon suite au tremblement de terre et au tsunami tragiques qui ont récemment frappé ce pays, entraînant d'innombrables souffrances et pertes en vies humaines. Ces événements viennent une nouvelle fois nous rappeler l'importance de la solidarité internationale.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration que vient de faire le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et voudrait faire les observations suivantes.

Le Groupe des États d'Afrique souligne la position incomparable et primordiale qu'occupe la

Commission du désarmement dans la diplomatie multilatérale en tant que principal organe délibérant sur le désarmement, et il déplore que cet organe n'ait dégagé de consensus sur aucune question de fond au cours de sa session de 2010. Nous demandons à tous les États Membres de l'ONU de faire preuve de la volonté politique suffisante, de la souplesse nécessaire et de la plus grande compréhension pour parvenir à formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

La grave menace représentée par les armes nucléaires continue de peser sur l'humanité. Le Groupe des États d'Afrique appelle à l'élimination totale des armes nucléaires, telle que prévu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et ce, de manière transparente, vérifiable et irréversible. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme que la négociation diplomatique multilatérale, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et organisée dans le cadre du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, reste le moyen le plus efficace de parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires en vue de préserver et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Les États dotés de l'arme nucléaire doivent honorer de bonne foi leurs obligations et engagements découlant du TNP et de son processus d'examen, et cesser de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Les États non dotés de l'arme nucléaire doivent, quant à eux, obtenir d'urgence et sans condition des garanties négatives de sécurité, dans le cadre d'un instrument juridiquement contraignant.

Le Groupe reste convaincu que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) pour faire respecter l'interdiction complète et effective de toutes les explosions nucléaires expérimentales constituerait une avancée concrète et importante vers la mise en œuvre d'un processus systématique pour parvenir au désarmement nucléaire. Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance de l'adhésion universelle au TICE, en particulier par tous les États dotés de l'arme nucléaire, ce qui contribuerait à la réalisation du désarmement nucléaire.

L'Afrique est attachée au TNP et réitère qu'il importe que son adhésion soit universelle une fois qu'il entrera en vigueur. A cet égard, le Groupe souligne l'importance pour tous les pays d'adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique considère que l'entrée en vigueur de zones exemptes d'armes de destruction massive, comme la zone créée par le Traité de Pelindaba, constitue une contribution inestimable au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à la sécurité internationale. Le Groupe des États d'Afrique appelle les États dotés d'armes nucléaires et les autres États concernés qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans délai les Protocoles du Traité afin d'en assurer l'efficacité.

Dans le même ordre d'idée, le Groupe des États d'Afrique réitère son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique demande au Secrétaire général, aux trois États dépositaires du TNP et à l'ensemble des États Membres de l'ONU au Moyen-Orient d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action convenu à la Conférence d'examen de 2010. Le Groupe appelle également au commencement immédiat des préparations nécessaires à l'organisation d'une conférence en 2012, à laquelle participeront tous les États du Moyen-Orient, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive dans la région.

L'Afrique a payé cher les conséquences du transfert, de la production, de l'acquisition et de la circulation illicites des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique réitère la grande importance qu'il attache à l'application effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. De plus, le Groupe reconnaît la nécessité de réglementer le commerce et la circulation mondiale des armes d'une manière juste, équilibrée et universelle. Dans ce contexte, le Groupe rappelle les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur le traité sur le commerce des armes, et prend note du processus actuellement en cours en vue de l'ouverture d'un débat sur les éléments pertinents d'un tel traité.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique lance un appel en faveur d'un dialogue continu et utile alors que nous entamons les débats de fond sur les grandes questions, et attend avec intérêt la tenue de discussions

fructueuses en vue de la conclusion constructive du cycle actuel de la Commission du désarmement.

M. Goledzinowski (Australie) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection, et à exprimer la confiance totale que nous avons que votre présidence sera aussi efficace que celle du Représentant permanent du Bénin lors de la session de l'année dernière. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération.

Le programme multilatéral de désarmement est une des priorités de premier ordre de l'Australie. Le désarmement est un impératif humanitaire et de sécurité nationale. Pour faire avancer le programme mondial de désarmement, nous avons besoin d'idées et d'objectifs communs, de règles énergiques et de normes applicables à tous les acteurs. Il est donc d'une importance capitale de mener une action multilatérale. La Commission du désarmement des Nations Unies a un rôle important à jouer. Elle doit renforcer le travail fait sur les arrangements conclus de longue date, appuyer les réalisations récentes et fournir des encouragements et une direction dans les domaines où des progrès sont possibles.

L'Australie est fortement attachée à un monde exempt d'armes nucléaires. Le succès, l'année dernière, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et en particulier son adoption par consensus d'un plan d'action sans précédent dans sa portée vis-à-vis des trois piliers du TNP, a été d'une importance historique. Pour sa part, l'Australie a joué un rôle actif et constructif à la Conférence d'examen. Nous avons travaillé dur pour proposer de nouvelles idées. De concert avec le Japon, nous avons préparé et présenté un ensemble de mesures pratiques conformes à l'ensemble des mesures définitives. De concert avec la Nouvelle-Zélande, nous avons présenté un document demandant une plus grande transparence dans les rapports soumis par les États dotés d'armes nucléaires.

Nous avons constaté avec satisfaction que la Commission internationale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires – une initiative conjointe de l'Australie et du Japon – a apporté des contributions que nous avons jugées utiles et pratiques et nous espérons que d'autres pensent de même. Nous devons désormais traduire cet engagement collectif en actions. Le plan d'action adopté à la Conférence d'examen est une feuille de route nous permettant d'évaluer les

progrès réalisés avant le prochain cycle d'examen en 2015.

Mais c'est maintenant que nous devons avancer. Désirant apporter une contribution pratique à la suite de la Conférence d'examen, l'Australie a mis sur pied, de concert avec le Japon, une initiative transrégionale sur la non-prolifération et le désarmement. Lors de la première réunion ministérielle tenue en septembre de l'année dernière, les ministres ont adopté une déclaration visant à concrétiser les résultats de la Conférence d'examen. Nous attendons désormais avec impatience la prochaine réunion ministérielle qui doit se tenir bientôt à Berlin et qui, nous l'espérons, sera l'occasion d'annoncer de nouvelles mesures permettant de réaliser des progrès sur le terrain.

Pour faire du désarmement nucléaire une réalité irréversible, il est essentiel de limiter la quantité de matières fissiles disponibles pour des armes nucléaires. Les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sont d'une importance capitale. Sur le plan pratique, l'Australie et le Japon organisent une série de manifestations d'experts en marge de la Conférence du désarmement dont l'objectif est d'établir la confiance et de créer une dynamique en faveur de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et d'examiner les questions clés qui devront être réglées au cours de ces négociations. La Commission du désarmement doit faire passer un message d'appui énergique à la Conférence du désarmement pour l'encourager à commencer sans délai les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les différences d'opinions ne devraient pas nous empêcher d'entamer des négociations, mais le temps presse pour la Conférence qui ne peut plus se permettre une telle inertie si elle veut s'acquitter de son mandat.

La Conférence d'examen du TNP en 2010 a souligné l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) pour le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous avons œuvré pendant de nombreuses années pour lui assurer un appui universel. Notre Ministre des affaires étrangères, M. Kevin Rudd, a présidé la cinquième réunion ministérielle du TICE en septembre de l'année dernière, ce qui a suscité des engagements en faveur de l'entrée en vigueur dudit Traité. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier sans délai, et nous nous félicitons des progrès réalisés récemment en vue de son entrée en vigueur.

Nous devons nous attacher sérieusement à arrêter la prolifération des armes classiques. Nous avons la possibilité de riposter à cette menace en négociant un traité global, juridiquement contraignant et international sur le commerce des armes. Nous nous félicitons des travaux entrepris par le Comité préparatoire des Nations Unies pour entamer une réflexion sur le traité sur le commerce des armes en prévision des négociations officielles qui doivent se dérouler l'année prochaine. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous a été donnée d'avoir été un Ami du Président lors du Comité préparatoire de l'année dernière. Il importe de maintenir cette dynamique et cet esprit de consensus d'ici à 2012. L'Australie est prête à participer au renforcement des capacités et du consensus en appui au traité sur le commerce des armes. Nous avons déjà collaboré avec un grand nombre de partenaires dans le Pacifique, en Afrique, et particulièrement dans les Caraïbes et ailleurs, et nous poursuivrons ces efforts.

Il est indispensable, dans le cadre du programme de désarmement, de s'attaquer au fléau que sont les armes légères et de petit calibre. Nous aidons de manière pratique les États qui l'ont demandé à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects pour contrer la prolifération de ces armes. Nous sommes heureux de verser la somme de 150 000 dollars au Fonds du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'octroi de bourses pour les délégations des pays en développement qui souhaitent assister à la Réunion des experts gouvernementaux en mai, et nous organisons des ateliers pour aider d'autres pays à mettre en œuvre le Programme d'action et à se préparer au futur traité sur le commerce des armes.

Cela fait des années que l'Australie prend fermement position contre les mines terrestres, les armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre. Ces engins continuent de provoquer d'énormes souffrances humaines et d'entraver le développement économique et humain. L'Australie est le sixième plus grand contributeur à la lutte antimines. Nous avons, ces 12 dernières années, consacré quelque 175 millions de dollars à des programmes de déminage, de rééducation et de sensibilisation dans 17 pays. En 2009, nous nous sommes engagés à verser 100 millions de dollars supplémentaires à cet effet et, cet après-midi, nous annoncerons une nouvelle contribution importante. Nous encourageons tous les États à devenir parties à la

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi qu'à la Convention sur les armes à sous-munitions et à mettre en œuvre tous les objectifs humanitaires de ces textes.

Le multilatéralisme est depuis longtemps au centre de la politique étrangère australienne, et il en va de même pour le désarmement et la maîtrise des armements. Depuis de nombreuses années, nous œuvrons très activement au sein d'instances multilatérales telles que celle-ci pour atteindre un large éventail d'objectifs dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Nous espérons participer à un débat constructif au sein de la Commission du désarmement pour continuer de progresser dans la réalisation de ces objectifs importants.

M. Diallo (Sénégal) : En associant le Sénégal aux déclarations faites par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement et, par la même occasion, vous assurer du plein soutien, ainsi que de l'entière coopération de ma délégation.

Je remercie vivement le Président sortant, l'Ambassadeur Jean-François Régis Zinzou du Bénin pour les efforts louables qu'il a entrepris lors de la précédente session pour faire avancer les travaux de la Commission du désarmement. Qu'il me soit aussi permis de féliciter le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, pour ses pertinentes remarques, mais aussi, pour l'important travail qu'il accomplit en faveur du désarmement.

Le régime mondial de désarmement et de non-prolifération se heurte, depuis quelques années, à de nombreux obstacles qui freinent considérablement les avancées que les États Membres sont en droit d'attendre dans ce domaine. Ce constat de blocage dans les instances du désarmement doit susciter un sérieux effort diplomatique multilatéral, en vue d'apporter une réponse collective et efficace aux défis sécuritaires auxquels le monde fait face. En vérité, l'unilatéralisme et la poursuite d'intérêts purement nationaux ne peuvent qu'engendrer la méfiance, la suspicion, l'incompréhension, la défiance et la confrontation. Au demeurant, nous devons garder cette saine conviction que la sécurité est globale ou n'est pas.

Avec le succès enregistré lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en mai 2010, et la conclusion du nouvel accord START par les deux plus grandes puissances nucléaires se profilent quelques lueurs d'espoir encourageantes. Un frémissement prometteur a également été noté, avec la tenue du Sommet du Conseil de sécurité du 24 septembre 2009 (voir [S/PV.6191](#)) et la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, organisée le 24 septembre 2010 par le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que l'entrée en vigueur, en août 2010, de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cet élan positif a suscité un regain d'enthousiasme en faveur du désarmement général et complet. Le moment semble donc plus que jamais opportun pour poser de nouveaux jalons qui nous permettront d'aboutir à des progrès encore plus substantiels. Pour ce faire, les points ci-après doivent retenir la plus grande attention.

Premièrement, il faut réaffirmer notre volonté de débarrasser le monde des armes nucléaires en tant qu'objectif majeur qui doit recevoir le soutien de tous les États. Deuxièmement, il faut renforcer l'autorité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ce qui passe par son universalisation. Troisièmement, le dispositif régissant le désarmement et la non-prolifération nucléaire doit être complété, dans les meilleurs délais, par l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la négociation et l'adoption d'un instrument contraignant interdisant la production de matières fissiles, ainsi que d'une convention sur les armes nucléaires. Quatrièmement, les États dotés de l'arme nucléaire doivent s'entendre sur un programme irréversible, vérifiable et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux et, concomitamment, accorder aux États non dotés de l'arme nucléaire, des garanties de sécurité, à travers un instrument contraignant.

Cinquièmement, il conviendrait d'encourager une plus grande adhésion aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires existantes, qui contribuent de manière décisive au renforcement de la confiance et à la stabilité. A cet égard, nous appelons tous les acteurs à s'impliquer de bonne foi pour la correcte mise en œuvre des conclusions de la dernière Conférence d'examen du TNP, relatives à la convocation, en 2012,

d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Sixièmement, il conviendrait également de réaffirmer le droit des pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et de veiller à un transfert effectif et sûr de la technologie pertinente aux États qui assument leurs obligations découlant du TNP. Cela passerait par un renforcement de l'autorité et des capacités de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Septièmement, une meilleure maîtrise des armes classiques est nécessaire. Dans ce cadre, nous nous félicitons des avancées positives enregistrées lors de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes de 2012. Nous attendons également avec impatience la tenue d'un sommet sur les armes classiques au niveau du Conseil de sécurité, à l'instar de celui qui a porté, en 2009, sur les armes nucléaires.

Le Sénégal plaide aussi pour que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites devienne juridiquement contraignant. Nous demandons également la mise en œuvre du Document final ([A/CONF.192/BMS/2010/3](#)) de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Pour conclure, je nourris l'espoir que toutes les délégations feront preuve d'imagination et de flexibilité pour que nous puissions enfin adopter, à l'issue des travaux de la présente session, des recommandations claires et efficaces devant mener à la réalisation du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, à la déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement et, enfin, à des mesures de confiance sur les armes classiques.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et à féliciter également tous les membres du Bureau. La délégation japonaise se réjouit à la perspective de collaborer avec vous et avec les membres du Bureau durant la présente session.

Je voudrais ensuite adresser mes remerciements les plus sincères à l'Ambassadrice du Nigéria, M^{me} Ogwu, représentant le Groupe des États d'Afrique, pour les condoléances et le message de sympathie et de soutien qu'elle a adressés au peuple et au Gouvernement japonais suite au séisme survenu dans l'océan Pacifique. Je puis assurer la Commission que le peuple japonais mobilisera toute sa sagesse, son courage et ses espérances pour faire face à cette terrible situation. Grâce à ses efforts collectifs et avec l'aide venue du monde entier, il surmontera ces temps difficiles. Au nom du peuple et du Gouvernement japonais, je voudrais une fois encore remercier du fond cœur la communauté internationale pour les innombrables témoignages cordiaux d'aide et de soutien reçus du monde entier.

Depuis l'année dernière, des progrès importants sont constatés dans le domaine du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 s'est achevée ici-même, à New York, par l'adoption unanime d'un Document final ([NPT/CONF.2010/50](#) (Vol.I)) détaillé et tourné vers l'avenir, qui définit un plan d'action. Le Japon se félicite par ailleurs de l'entrée en vigueur du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) entre les États-Unis et la Russie. Il s'agit là de quelques-unes des avancées importantes qui ont été enregistrées et qui témoignent d'un regain d'enthousiasme en faveur du désarmement. Nous demeurons toutefois confrontés à des problèmes récurrents en matière de désarmement et de non-prolifération, tel le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, qui nous obligent à maintenir et à intensifier la dynamique en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Le Japon est persuadé que la toute nouvelle initiative transrégionale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, lancée par le Japon et l'Australie, contribue, elle aussi, à préserver et à renforcer l'impulsion donnée dans ces domaines. Le Japon est convaincu qu'une fois que ces initiatives commenceront à enregistrer des progrès réguliers, l'objectif général de désarmement et de non-prolifération gagnera lui aussi du terrain et que les années 2010 s'avèreront une décennie remarquable pour toutes ces questions. À cet égard, la déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du

désarmement doit souligner les principes importants qui sous-tendent le désarmement et la non-prolifération au sens large, et ce, de manière concise et équilibrée.

Il convient d'adopter une démarche pragmatique et de prendre des mesures concrètes pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, qui est, j'en suis sûr, l'objectif de tous les États Membres représentés ici aujourd'hui. La résolution 65/72 de l'Assemblée générale, intitulée « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires », que le Japon a présentée l'année dernière à l'Assemblée et qui a été parrainée par un nombre record de coauteurs et adoptée à une majorité écrasante, y compris les voix de plusieurs États dotés d'armes nucléaires, illustre à quel point la communauté internationale appuie cet objectif. Pour qu'il devienne réalité, le Japon estime que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) revêt une grande importance. À cet égard, nous nous félicitons que les États-Unis aient exprimé leur volonté de ratifier le Traité et que l'Indonésie ait annoncé qu'elle allait entamer le processus de ratification. Le Japon espère que les autres États visés à l'annexe 2 suivront rapidement et ratifieront sans délai le Traité.

Le Japon estime par ailleurs qu'après le TICE, la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est, en toute logique, l'étape cruciale qui doit suivre si l'on veut atteindre cet objectif. Nous appelons instamment au démarrage immédiat des négociations en ce sens au sein de la Conférence du désarmement. Le Japon et l'Australie ont récemment co-organisé des réunions d'experts en marge de la Conférence à Genève dans le but de faire avancer les discussions de fond relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Les armes classiques continuent de causer de très nombreuses pertes en vies humaines partout dans le monde. Le Japon accorde beaucoup d'importance au rôle des mécanismes de renforcement de la confiance en matière d'armes classiques existant au sein de l'ONU, tels le Registre des armes classiques et l'instrument pour l'établissement des rapports sur les dépenses militaires.

Depuis longtemps, le Japon est très actif sur la question des armes légères et de petit calibre, présentant, pratiquement chaque année depuis 1995, un projet de résolution sur ce sujet important à l'Assemblée générale – une initiative à laquelle sont

venues se joindre la Colombie et l'Afrique du Sud depuis 2001. Cette année, nous allons une fois encore présenter un projet de résolution qui définira la voie à suivre pour assurer le suivi du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En outre, le Japon est l'un des coauteurs à l'origine de la résolution sur un traité sur le commerce des armes et il a toujours estimé que la négociation d'un tel traité était le moyen de garantir le transfert responsable des armements. Il est indispensable que nous accélérions le rythme des travaux préparatoires si nous voulons que cet instrument soit prêt d'ici à la fin 2012.

Malgré le rôle important qu'elle joue dans les discussions multilatérales sur le désarmement, la Commission du désarmement de l'ONU n'a pas été en mesure de produire des résultats concrets ces dernières années. Cela est d'autant plus regrettable qu'elle a prouvé, par le passé, qu'elle pouvait formuler des directives et des recommandations fort utiles. Cette année est la troisième et dernière année de son cycle triennal de délibérations, aussi la Commission doit-elle mener les travaux de ses trois prochaines semaines de session de manière dynamique pour pouvoir formuler des recommandations dignes de ce nom. Nous devons tous nous efforcer d'adopter rapidement un projet de déclaration et ainsi donner un nouveau souffle aux objectifs de désarmement et de non-prolifération.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste important, et rappeler que la délégation brésilienne est entièrement disposée à collaborer avec vous. Je saisis aussi cette occasion pour saluer l'excellent travail accompli par le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio Duarte, et rendre hommage à sa capacité d'aplanir les divergences dans l'intérêt de notre quête commune qu'est la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement.

Le Brésil souscrit entièrement à la déclaration faite par le représentant chilien au nom du Groupe de Rio.

Je voudrais à nouveau exprimer toute notre sympathie et nos condoléances au peuple japonais pour les souffrances qu'il endure actuellement. Le Brésil réaffirme qu'il est convaincu que ce pays, avec lequel il partage tant, se relèvera rapidement.

La Commission du désarmement de l'ONU, en tant qu'organe délibérant à participation universelle, joue un rôle important pour débattre des questions de désarmement les plus pressantes. Par le passé, elle a formulé des directives et adopté des recommandations qui répondaient au mandat qui lui a été confié. Mais faute de volonté politique et de pouvoir aplanir les divergences, plus rien de tel ne s'est passé au cours des 10 dernières années.

À la présente session de la Commission du désarmement, trois questions seront examinées, en application de la résolution 65/86 de l'Assemblée générale, à savoir les recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires; les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement; et les mesures de confiance concrètes dans le domaine de armes classiques. Puisqu'il s'agit de la dernière session du cycle de travail triennal de la Commission, le Brésil espère que des résultats tangibles pourront être obtenus.

L'existence des armes nucléaires ne saurait se justifier au XXI^e siècle, si tant est qu'elle ait pu l'être un jour. La notion de dissuasion nucléaire, apparue durant la guerre froide, période aujourd'hui bien révolue, a perdu toute sa pertinence stratégique, n'étant plus indispensable d'un point de vue militaire. Politiquement et moralement, cette notion est devenue indéfendable.

Le désarmement nucléaire a retrouvé un certain souffle ces deux dernières années, avec la ratification du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) et l'issue positive de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. Le Brésil estime que le moment est venu d'entamer les négociations sur une convention sur les armes nucléaires qui interdirait ces armes et conduirait à leur destruction de manière irréversible, transparente et vérifiable, selon un cadre juridique concerté et un calendrier précis. Ces négociations exigeront à n'en pas douter des efforts considérables, mais il est impératif de sauter le pas vers l'élimination totale des armes nucléaires.

En plus d'appuyer des négociations approfondies sur une convention sur les armes nucléaires, le Brésil est favorable à plusieurs mesures intermédiaires. Des garanties de sécurité négatives doivent par exemple

être données aux États non dotés de l'arme nucléaire. Les déclarations unilatérales en ce sens ne suffisent pas. Il nous faut négocier un accord multilatéral sur les garanties négatives de sécurité. Le fait, entre autres, que plusieurs protocoles relatifs à des zones exemptes d'armes nucléaires aient été signés avec des réserves par les États dotés d'armes nucléaires rend indispensable l'adoption d'un tel accord global.

Le Brésil se félicite par ailleurs de la décision prise par la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP d'encourager la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement négociés entre les États de la région concernée. Nous attirons également l'attention des membres sur la décision importante qui a été prise d'organiser en 2012 une conférence consacrée à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Une autre mesure importante à prendre aux fins du désarmement nucléaire serait de négocier dans le cadre de la Conférence du désarmement un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, lequel doit tenir compte des stocks existants et interdire la production future. Il importe que la Commission du désarmement appuie ces mesures.

La présente session de la Commission du désarmement débattira également des éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement. Pour s'acquitter de son mandat, la Commission doit tenir compte des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). De l'avis du Brésil, la déclaration doit refléter le fait que nous considérons tous le désarmement nucléaire comme une priorité. L'élimination totale des armes nucléaires doit y être présentée comme un objectif clair et inconditionnel. Nous soulignons combien il importe que les États qui ne l'ont pas encore fait ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

S'agissant du mécanisme pour le désarmement, le Brésil estime que la déclaration devrait encourager la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il convient de procéder à un examen approfondi du

mécanisme créé à la première session extraordinaire, et l'ONU doit à cet égard continuer d'appuyer la Conférence du désarmement en tant qu'unique organe multilatéral chargé des négociations portant sur le désarmement.

La déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement doit également aborder les questions pertinentes dans le domaine des armes classiques, notamment l'adoption d'un traité sur le commerce des armes et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Conformément à la résolution 65/86, une fois que la déclaration aura été rédigée, la Commission du désarmement devra examiner la question des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Il importe de souligner que ces mesures visent à corriger les perceptions erronées et à éviter des malentendus au sujet d'actions et de politiques militaires susceptibles sinon de donner lieu à un conflit. Elles peuvent progressivement favoriser des relations politiques et diplomatiques stables et changer la perception des parties quant à leurs besoins en matière de sécurité. Elles pourraient même encourager des initiatives visant à identifier des intérêts de sécurité communs en matière de sécurité et favoriser ainsi une meilleure reconnaissance de l'importance que revêt un désarmement véritable.

Le Brésil appuie le Registre des armes classiques, l'instrument normalisé pour l'établissement des rapports sur les dépenses militaires et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Un traité sur le commerce des armes contribuerait également à renforcer la confiance dans le domaine des armes classiques. La Commission du désarmement doit encourager le renforcement de la coopération entre les autorités militaires et promouvoir l'organisation de séminaires auxquels participent des experts originaires de différents pays.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation est déterminée à collaborer avec vous ainsi qu'avec les membres du Bureau pour garantir la réussite de la présente session.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection, et à exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Sergio Duarte. Le Pakistan s'associe à la déclaration

prononcée par mon ami, le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés. Le temps m'étant compté, je ne lirai pas l'intégralité de mon discours, mais simplement une version abrégée, car il convient d'élucider certaines questions ici-même aujourd'hui puisque les objectifs qui nous tiennent à cœur depuis si longtemps, à savoir instaurer la paix et un ordre international juste, continuent de nous échapper.

Dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, plusieurs tendances négatives sont à mon sens apparues récemment. La première d'entre elles est que les États dotés d'armes nucléaires semblent réticents à accepter l'option de l'élimination complète des armes nucléaires. Deuxièmement, contrairement aux déclarations que nous avons entendues ce matin, nombreux sont ceux, notamment des États dotés d'armes nucléaires, qui font barrage au lancement de négociations sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement. Troisièmement, les membres de la communauté internationale se livrent à des violations flagrantes des règles et obligations nationales et internationales en matière de non-prolifération, notamment en appliquant des politiques de deux poids, deux mesures, sélectives, discriminatoires et fondées sur l'exception, qui sont elles-mêmes guidées par des considérations stratégiques commerciales et nationales. Quatrièmement, le fossé s'élargit entre les grandes puissances et la capacité de défense des États plus petits du fait de la mise au point de systèmes antimissiles balistiques, de la militarisation progressive de l'espace et de l'accumulation des armes classiques par les grandes puissances. Enfin, il y a un manque de crédibilité de plus en plus grand s'agissant des garanties en matière de sécurité nucléaire données aux États non dotés d'armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire est aujourd'hui une question essentielle autour de laquelle gravitent toutes les autres questions de sécurité. Les délibérations multilatérales au sein d'instances importantes telles que la Commission sont le seul mécanisme dont dispose l'ensemble de la communauté internationale pour lutter contre les menaces perçues que font peser les armes nucléaires sur la sécurité et la stabilité de la communauté internationale. Elles sont donc extrêmement importantes.

Bien que certaines nations puissantes affirment que le contexte mondial actuel est plus propice à des progrès sur la voie du désarmement nucléaire et

soulignent leur propre attachement au zéro nucléaire, elles sont étonnamment opposées à ce que la Conférence du désarmement entame des négociations sur cette question essentielle. Une telle contradiction pose désormais un réel dilemme pour cette instance. L'élimination totale – et je le répète, totale – des armes nucléaires est la seule garantie d'une paix et d'une sécurité durables pour la communauté internationale.

Par principe, le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent rester des synonymes, car la légitimité internationale de la non-prolifération nucléaire ne peut être reconnue que si celle-ci mène à la réalisation de l'objectif suprême qu'est le désarmement nucléaire. Mais est-il possible de réaliser les objectifs de la non-prolifération alors qu'un club exclusif et restreint reste indéfiniment en possession d'armes nucléaires? Le but du TNP serait-il de diviser à jamais le monde entre États dotés de l'arme nucléaire, d'un côté, et ceux qui ne possèdent pas cette arme, de l'autre? Je ne pense pas que ce Traité ait été mis en place sur la base de ce principe.

Comme nous le savons, la Commission du désarmement a été créée à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en tant qu'organe permettant à tous les États Membres de délibérer sur les grandes questions de désarmement. Certains dénigrent la Commission en prétendant qu'elle n'a pas rempli le rôle qui lui a été confié. Leurs motifs sont clairs. Ils veulent délibérément minimiser l'importance de la Commission. Est-ce là l'échec du mécanisme du désarmement ou le résultat de notre manque de volonté politique de promouvoir le programme de désarmement et de non-prolifération?

Trois questions figurent à l'ordre du jour de la présente session de la Commission et doivent être examinées. Nous espérons que la Commission parviendra à concilier les divergences de vues, d'approches et de méthodes qui sont apparues entre les États Membres pendant les discussions sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous espérons également que la Commission du désarmement pourra relancer les perspectives d'un programme efficace de désarmement dans les domaines des armes nucléaires et des armes classiques, de manière à contribuer véritablement à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Dans l'intérêt de la fraternité internationale, la question des garanties négatives de sécurité fait partie

intégrante du débat sur le désarmement et la non-prolifération. Depuis les années 60, les demandes de garanties négatives de sécurité font partie du débat sur la maîtrise des armes et le désarmement, mais aucun résultat concret n'a été obtenu à cet égard. Nous espérons que la Commission du désarmement se joindra à ceux qui soulignent l'urgence qu'il y a à mener des négociations sur ce point primordial.

L'espace est désormais un domaine dont il faut s'occuper impérativement et non plus une question facultative. Il faut prévenir la militarisation de l'espace, sinon la puissance de destruction de notre planète qui accompagne cette militarisation signifiera qu'il s'agira de notre dernière bataille. Les propositions présentées par la Fédération de Russie et la Chine constituent un bon point de départ pour lancer les travaux sur cette question au sein de la Conférence du désarmement.

Nous partageons également les préoccupations mondiales face à la prolifération incontrôlée des missiles balistiques. Pour la prévenir, le Pakistan appelle à intensifier les efforts en vue de la conclusion d'un traité global, non discriminatoire et universellement négocié dans le cadre du système des Nations Unies sur les missiles sous tous leurs aspects.

La position du Pakistan sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est bien connue et a été clairement expliquée. Je tiens à réitérer qu'on ne saurait attendre d'un Etat qu'il ignore des signes crédibles de menaces et s'engage dans des négociations sur le désarmement, la maîtrise des armements ou la non-prolifération, si le fait même d'entamer de telles négociations nuit à ses intérêts de sécurité les plus fondamentaux. C'est pour cette raison évidente que la Conférence du désarmement, qui fait partie du mécanisme international pour le désarmement, mène ses activités sur la base du principe du consensus, en vue d'assurer une sécurité égale à tous les États. C'est un principe auquel nous souscrivons totalement.

Cela dit, je voudrais rappeler qu'à l'heure actuelle, les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles portent uniquement sur des accords qui ne sont pas susceptibles de fragiliser ou de compromettre les intérêts de quelques États puissants. Nous observons une tendance similaire en ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et même le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Par conséquent, je voudrais faire observer à la

Commission que ce n'est qu'après avoir acquis des armes nucléaires en grande quantité que les grandes Puissances ont jugé qu'il fallait décréter que les systèmes d'armes biologiques et chimiques étaient superflus et inutiles. S'agissant du TICE, ce n'est qu'après avoir procédé à un nombre suffisant d'essais nucléaires qu'il leur ait apparu que les essais n'étaient pas nécessaires. Il semble qu'un principe inéquitable s'est mis en place; principe qui peut se résumer en ces termes : ce qui m'appartient m'appartient; les autres n'en ont pas besoin.

Il en va de même pour le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Après avoir entassé de gigantesques stocks d'armes nucléaires et de matières fissiles, les grandes Puissances sont aujourd'hui prêtes à signer un traité qui n'interdira que la production future de matières fissiles. Pour qu'un traité sur les matières fissiles fasse véritablement avancer les objectifs du désarmement et de la non-prolifération, il ne doit pas se contenter d'en interdire la production future sur le plan bilatéral mais aussi prévoir la réduction des stocks sur le plan multilatéral et adopter une démarche globale et crédible pour ce qui est de définir les matières fissiles, leur champ d'action et les méthodes de vérification. Or, cela n'a pas été fait.

Dans le même temps, je voudrais réitérer qu'en attendant un accord sur les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la Conférence du désarmement devrait commencer ses travaux de fond, y compris les négociations sur le désarmement nucléaire et sur un traité relatif aux garanties négatives de sécurité. Il s'agit de questions au sujet desquelles la grande majorité des États Membres de l'ONU reconnaît qu'il faut conclure le plus rapidement possible des traités multilatéraux juridiquement contraignants. Nous espérons que les délibérations sur le deuxième point à l'ordre du jour de la Commission permettront d'aboutir à des résultats globaux, équilibrés, tournés vers l'avenir et fondés sur des principes.

Tandis que l'attention de la communauté internationale se focalise sur la nécessité de contrôler les armes de destruction massive, le commerce des armes classiques prend de l'essor et les dépenses militaires qui y sont liées ne cessent d'augmenter. En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait qualifié les dépenses militaires mondiales de gaspillage colossal de ressources. Au cours de ces 10 dernières années, le montant de ces dépenses a été tellement

multiplié qu'on ne peut que parler de gaspillage colossal encore plus éhonté. Paradoxalement, les armes qui alimentent les conflits ne sont pas fabriquées dans les zones de guerre, mais dans des régions où règne la paix. Le fait qu'on mette désormais au point des armes classiques si perfectionnées qu'elles ont quasiment le même pouvoir meurtrier que les armes de destruction massive est un facteur supplémentaire qui vient compliquer les choses.

Face à ces tendances inquiétantes, il est aujourd'hui impératif de déployer des efforts en faveur de la maîtrise des armes classiques, pour arriver au niveau d'armements et de forces militaires le plus bas possible, afin de promouvoir la paix et de prévenir des dégâts collatéraux, autrement dit des pertes en vies humaines, énormes. Cependant, tous les efforts de maîtrise des armes classiques doivent être menés de façon vérifiable aux niveaux régional et sous-régional, car la perception des menaces concerne généralement des régions ou des États voisins.

L'Assemblée générale adopte régulièrement une résolution intitulée « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ». C'est un bon signe. Ces résolutions prient la Conférence du désarmement d'envisager de formuler des principes susceptibles de servir de cadre à des accords régionaux sur la maîtrise des armes classiques. Chaque année également, l'Assemblée générale adopte par consensus une résolution intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional ». Nous espérons que la Commission du désarmement s'inspirera de ces résolutions pour formuler des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

En conclusion, ce n'est qu'en revitalisant l'engagement de la communauté internationale qui a permis de tenir la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I) et en accordant l'importance voulue aux divers aspects de l'ordre du jour relatif à la sécurité internationale que nous serons en mesure de réaliser les objectifs communs du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires et classiques. Le Pakistan appuie énergiquement l'appel lancé par les 119 membres du Mouvement des pays non alignés en faveur de la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui permettrait de parvenir à un consensus général sur toutes ces questions.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette session de la Commission du désarmement. Ma délégation vous assure de son entière coopération. Qu'il me soit d'emblée permis de souscrire à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États africains et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais même dire que je partage certains des sentiments exprimés par mon collègue pakistanais.

La Commission du désarmement, seul organe délibérant du mécanisme de désarmement, a les moyens potentiels de faire avancer les négociations multilatérales sur les questions du désarmement. L'année dernière, la session de la Commission du désarmement a donné aux délégations l'espace et le temps nécessaires pour mener des délibérations de fond, mais il n'en est sorti aucun accord commun sur quelque question importante que ce soit. Cela ne devrait pas cependant nous pousser au désespoir, mais nous inciter au contraire à poursuivre la présente session, déterminés à avancer. Les membres doivent passer outre aux questions de procédure qui finissent par empêcher la tenue d'un débat et la conclusion d'accords.

C'est pourquoi ma délégation voudrait insister sur plusieurs points. S'agissant du désarmement nucléaire, le Kenya, reconnaissant que les armes nucléaires constituent toujours la plus grande menace qui pèse sur l'humanité, appelle à leur élimination complète, moyen le plus sûr de sauver l'humanité de l'impact de ces armes.

Mon pays a toujours été d'avis qu'un engagement multilatéral, régi par la Charte des Nations Unies, est le moyen le plus efficace de parvenir à un désarmement et à une non-prolifération universels et fiables à même de préserver et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Nous engageons instamment les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter avec la diligence requise des obligations que leur imposent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres traités internationaux, et à cesser de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Nous encourageons également la communauté internationale à continuer à s'efforcer de mettre rapidement en vigueur le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Kenya salue l'entrée en vigueur de traités régionaux sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires, dont le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous appelons tous les États africains qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire sans plus tarder.

Le Kenya appelle tous les États Membres à faire montre de la volonté politique et de la coopération nécessaires afin que nous puissions commencer à concrétiser les recommandations faites dans le domaine du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales que nous cherchons tous à réaliser depuis des décennies.

Pour ce qui est des armes classiques, le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre restent un sujet de préoccupation pour mon pays et pour toute la région, en raison de leur impact négatif sur la sécurité et le développement. C'est pourquoi le Kenya est un ferme partisan du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Kenya a toujours appuyé la conclusion d'un traité sur le commerce des armes juridiquement contraignant régissant le transfert des armes afin d'assurer que les armes faisant l'objet d'un commerce légitime ne finissent pas sur le marché illicite.

À cet égard, nous sommes heureux que la communauté internationale ait convenu de la nécessité de mener une action internationale pour traiter de la question du commerce non réglementé des armes classiques. Le Kenya appuie fermement la tenue en 2012 d'une conférence des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes. Nous notons avec satisfaction le travail positif entrepris au cours des deux dernières réunions du Comité préparatoire en vue de cette conférence, et attendons avec intérêt la tenue de délibérations utiles au cours des prochaines réunions.

Enfin, lors de la session de l'année dernière, les débats entre les membres se sont déroulés dans un climat de respect et de tolérance mutuels, et nous souhaitons que ce même esprit règne au cours de la présente session afin que notre tâche importante puisse aller de l'avant.

Nous sommes bien conscients de l'extrême complexité des questions en jeu, lesquelles ne peuvent être séparées des réalités politiques, mais nous n'avons d'autre choix que de nous engager de nouveau à

relever ces immenses défis pour faire avancer le programme de désarmement.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, pour une élection bien méritée. Je suis sûr que sous votre direction compétente et avisée, les travaux de la Commission porteront leurs fruits. Je remercie également le Haut Représentant pour les affaires de désarmement de son importante déclaration.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Au vu des nouveaux faits encourageants survenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, les travaux de cette session pourraient être d'une importance critique pour l'avenir du programme de désarmement. La volonté politique requise semble faire une différence. Nous sommes encouragés par les déclarations émanant de diverses capitales qui promettent de faire réellement avancer le programme de désarmement nucléaire. Président de la première session de la Commission du désarmement en 2010, le Bangladesh a fait de son mieux pour rapprocher les parties.

Le Bangladesh n'a jamais eu l'illusion que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) resterait la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire ou la base cruciale d'un programme de désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Conseil de sécurité l'a reconfirmé. Le Bangladesh appelle de nouveau les États qui ne sont pas parties au TNP à y accéder en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires afin de lui conférer rapidement un caractère universel, comme le fait également la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, et, entre-temps, à en observer les dispositions.

Le Bangladesh préconise d'adopter une approche équilibrée face aux trois piliers du TNP, à savoir, le désarmement nucléaire des pays actuellement détenteurs d'armes nucléaires, la non-prolifération dans les pays qui n'en sont pas encore détenteurs et l'utilisation pacifique universelle de l'énergie nucléaire. Le Bangladesh appelle également encore une fois tous les États, en particulier les pays de l'annexe 2, à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et à signer et ratifier le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). J'ai le plaisir de signaler que le Bangladesh est le premier pays d'Asie du Sud de

l'annexe 2 à adhérer au TICE. Nous sommes convaincus que l'universalisation et la rapide entrée en vigueur du TICE est d'une importance cruciale pour un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Bangladesh appelle également les parties au TNP à s'engager, conformément à l'article VI du Traité, à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Le Bangladesh enjoint également tous les autres États à se joindre à cet effort.

Le Bangladesh appuie la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire. C'est avec plaisir que je signale que, l'année dernière, le Parlement bangladais a adopté à l'unanimité une résolution en faveur d'un désarmement nucléaire et général et d'une convention sur les armes nucléaires. Dans cette résolution, le Parlement appelle également tous les gouvernements et parlements du monde à appuyer l'initiative de l'ONU. Cette résolution est le reflet de la politique bangladaise en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Elle réaffirme le plein appui de notre pays au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Surtout, cette résolution invite les pays dotés de l'arme nucléaire à consacrer les 100 milliards de dollars affectés chaque année à des programmes d'armement nucléaire à des programmes d'adaptation aux changements climatiques et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Bangladesh, pays attaché, de par sa Constitution, à la paix et à un désarmement général et complet, peut se targuer d'un bilan sans tache en matière de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires et des armes classiques. Nous sommes parties à presque tous les instruments de l'ONU relatifs au désarmement et à la non-prolifération et nous nous efforçons, dans la limite de nos ressources, de veiller à leur pleine mise en œuvre aux niveaux national, régional et international.

Nous voudrions souligner ici que, même s'il appuie tous les efforts non discriminatoires en faveur

du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, le Bangladesh reconnaît le droit inaliénable des Parties au Traité, ainsi que le stipule l'article IV du TNP, à développer la recherche, la production et l'utilisation d'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et en conformité avec les articles I et II de ce Traité. Par exemple, le Bangladesh a volontairement et sans condition choisi de ne pas se doter de l'arme nucléaire. Nous nous employons actuellement, grâce aux conseils de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à tirer parti de la disposition du TNP concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour améliorer le niveau de vie de notre population. Le Bangladesh a aussi conclu un accord de garanties généralisées, assorti d'un protocole additionnel, avec l'AIEA.

Tout en continuant d'œuvrer pour l'élimination des armes de destruction massive de la surface de la Terre, nous ne devons pas perdre de vue les menaces que continue de faire planer la prolifération des armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. Le Bangladesh appuie l'effort mondial en vue de conclure un traité sur les armes classiques pour garantir la transparence des transferts d'armes classiques.

Le Bangladesh appelle aussi à mettre fin à l'utilisation des mines antipersonnel. De nombreux civils, parmi lesquels des femmes et des enfants, sont victimes des mines pendant et après les conflits. Le Bangladesh s'est acquitté de ses obligations au titre de la Convention sur les mines antipersonnel, en détruisant son propre stock. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention d'Ottawa. Une aide est aussi nécessaire pour les opérations de déminage et pour la rééducation des victimes dans les pays touchés.

Enfin, nous avons de bonnes raisons d'être plus que jamais optimistes et d'espérer des progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. C'est peut-être le moment de voir au-delà de ce qui semble à portée de main depuis des années et d'œuvrer à un programme de désarmement ambitieux pour rendre la planète plus sûre, pour nous tous et pour les générations futures.

La séance est levée à 12 h 55.